

ABONNEMENT

Un an... 30 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 8

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

INSERTIONS

Annonces, la ligne... 30
Réclames... 30
Faits divers... 25

RÉSERVES SONT FAITES

De droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sans restitution dans ce dernier cas ;

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.

On s'abonne

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS

SAUMUR, 9 NOVEMBRE

INFORMATIONS

Encore une halte dans la discussion bud-
gétaire! Ne faut-il point en finir avec la ques-
tion des démissionnaires du bureau de la
Chambre? Les gauches n'ont pu se mettre
d'accord: les questions de personne sont
au lieu de dissensions dans le clan répu-
blicain. C'est le régime qui divise le moins
le pays et ses propres partisans. Quelle ironie!

Le dépouillement du scrutin a donné les
résultats suivants: De la Forêt: 466 voix;
Sigismond Lacroix, 102 voix. Questeurs: De
Mabry, 265; Madiet de Montjau, 193. Ce
dernier n'accepte pas de témoignage de
blâme.

LES FORTIFICATIONS DE PARIS

Une délégué, composé de huit députés,
entre autres MM. Camélinat et Tolain,
de sénateurs et de conseillers municipaux,
a eu avec M. de Freycinet, ministre de la
guerre, une longue entretiens au sujet de la
désaffectation des fortifications.

On a rappelé toutes les phases par les-
quelles a passé ce projet depuis que, sous
le général Thibaudin, il a été élaboré.

M. le général Campenon lui était favora-
ble, mais le Comité de défense s'y opposait.

La question fut reprise en 1887, sous le
général Boulanger, qui vota en faveur de la
désaffectation.

Les délégués ont dit à M. de Freycinet
que les fortifications avaient coûté 83 mil-
lions et qu'ils étaient prêts à lui donner
cent dix millions pour des travaux complé-
mentaires de défense avant la désaffecta-
tion des fortifications. Mais, peut-être y
a-t-il là-dessous une affaire financière.

Quoi qu'il en soit, M. de Freycinet a ré-
pondu qu'il réfléchirait.

Les délégués ont alors demandé le sup-
pression de la servitude militaire.

Sur cette autre question, M. de Freycinet
ne s'est pas davantage prononcé, promet-
tant de l'étudier.

M. DUFEUILLE ET LE PRÉFET DE POLICE

La première chambre civile du tribunal
de la Seine a rendu son jugement dans le
procès intenté par MM. Dufeulle et P.
Dapont à M. le préfet de police à l'occasion
de la saisie de la lettre de Monsieur le
Comte de Paris aux maires. La première
chambre, dans un jugement longuement
motivé, s'est déclarée compétente. Elle a re-
poussé la théorie de l'acte de gouverne-
ment.

La Correspondance Nationale publie à ce
sujet le note suivante:

Par jugement de ce jour, la première
chambre du tribunal civil de la Seine, re-
poussant le déclinaire du préfet de police,
s'est déclarée compétente pour connaître la
révocation de M. Dufeulle et a remis à
quinzaine pour plaider au fond.

C'est un grave échec pour le gouverne-
ment. Il reçoit des magistrats de la Seine
une leçon bien méritée.

Que ce soit aussi pour tous nos amis un
encouragement à ne jamais subir sans pro-
testation légale ce que M. Dufeulle n'a pas
voulu accepter, ce que son éminent avocat
M. Louchet a qualifié justement dans son
beau et solide plaidoyer « une espèce d'a-
vanie orientale. »

L'AMBASSADE DE LONDRES

Le remplacement de M. Waddington à
Londres par M. le comte de Montebello,
ambassadeur de France à Constantinople,
est chose décidée.

L'inimitié des Italiens contre la France
perce à chaque instant.

On écrit de Rome qu'à l'occasion de l'an-
niversaire de Mentana, le maire de cette
localité a publié un manifeste patriotique,

dans lequel on remarque les passages sui-
vants :

« Aujourd'hui, nous sommes les chiens
de chasse de l'Allemagne. La visite de l'Ém-
pereur au Vatican rappelle Canossa. Dans
ces jours, Rome était plus berlinoise que
Berlino. »

« L'ours du Nord et le chien du Sud sont
prêts à prendre la bête avec les dents, et la
bête est la France. »

« Je fais des vœux pour une République
populaire. »

QUELS FONCTIONNAIRES!

La République ne laissera rien intact,
rien debout. En touchant à nos institutions
administratives, elle les a tour à tour toutes
ébranlées. La préfecture de police n'a-t-elle
point été assez compromise dans la scanda-
leuse affaire Wilson?

Voici que M. Lozé vient de proposer au
ministre de l'intérieur la révocation de l'of-
ficier de paix placé à la tête de la première
brigade centrale.

Une enquête aurait établi que des irrégu-
larités d'écritures avaient été commises par
M. Gutzwiller.

Si le gouvernement n'est point assuré de
la probité absolue des hauts fonctionnaires
de la police, sur qui peut-il compter?

La dynamite à Paris

L'enquête a continué mercredi, et, d'après
certains indices, on a tout lieu de croire
que l'engin dont se sont servis les malfai-
teurs serait une bombe à la nitro-glycérine
et non pas une cartouche de dynamite. Il
devrait être minuit quarante-cinq quand elle
a été posée sous la porte. A une heure moins
trois minutes, l'explosion se produisit. On
est absolument fixé sur l'heure, une pen-
dule placée dans l'établissement Clouet
s'étant arrêtée au moment même où l'engin
a éclaté.

Plusieurs arrestations ont déjà été opé-

rées, entre autre celles de deux anarchistes
et de deux gergons coiffeurs.

Le service de sûreté, en effet, n'est pas
resté inactif. Aussitôt la nouvelle des deux
explosions connue, M. Geron a envoyé le
brigadier Roissignol à la découverte. Cet
agent connaît toutes les personnalités du
parti anarchiste, et il a dû pendant longtemps
explorer les bas-fonds parisiens où grouillent
les obscurs politiciens de la Révolution so-
cialiste, ceux qui sont constamment prêts à
s'étancer à l'assaut de la société moderne,
un couteau dans une main et une bombe de
dynamite dans l'autre.

Grâce à ses révélations, M. Briesaud,
commissaire de police, a pu procéder, dans
l'après-midi, à l'arrestation de trois gergons-
limonadiers que leurs violences de langage
dans les réunions publiques avaient particu-
lièrement désignés à l'attention de la police.

Ils ont été arrêtés à leur domicile.

Le premier, S... (Charles-Eugène), âgé de
vingt-huit ans, rue des Vinaigriers; les deux
autres, Auguste-Jules C... vingt-trois ans,
et Alexandre D... au n° 29 de la rue Al-
boug, où ils logeaient ensemble.

Bien entendu, ils ont prétendu être com-
plètement étrangers aux attentats de la nuit
précédente, et se sont proposés à établir des
alibis.

Si ce sont les véritables coupables, ils
avaient bien pris leurs précautions, car les
perquisitions faites chez eux n'ont amené
aucune découverte douteuse.

Tous les trois appartiennent à la cham-
bre syndicale des gergons de l'alimentation.

Ils ont été écroués au Dépôt.

Deux nouvelles arrestations ont été opé-
rées dans la soirée.

Celle d'un gergon de salle nommé B...
faite à cinq heures, par M. le commissaire
de police Dhers, paraît importante.

Il y a trois ou quatre jours, cet individu,
bien connu de MM. Clouet et Dumont,
passait devant le bureau de placement de la
rue Boucher. L'un de ces messieurs se trou-
vait sur le seuil de la boutique.

— Un de ces quatre matins, nous vous lé-
rons bien sauter, vous et votre boîte, lui
aurait dit B..., en lui montrant le poing.

« Après tout, se dit-il, il vaut mieux que ce soit
ainsi. »

VIII

Mme Drion ne se dissimule pas que son projet
n'avait pas de grandes chances de succès. Elle s'en
serait affligée, si elle n'avait eu la persuasion que
son fils avait trop de séductions pour ne pas être à
même de retrouver toujours l'équivalent de ce qu'il
aurait dédaigné.

Plus que sa mère, Robert était furieux contre
lui-même. Si disposé qu'il fût à donner une part
de sa vie à l'idéal, il voulait que le positif eût,
dans toutes les occasions sérieuses, le pas sur son
rival. Il se comprenait rien à l'ascendant que la
pensée de Blanche exerçait sur lui, à la préoccu-
pation intense dont elle le remplissait. « Si j'étais
crédule, je m'imaginerais que son père est sorcier
et que tous deux m'ont jeté un sort. »

Il n'était pas oisif, cependant, il prenait en consi-
dération son état d'herbager, comme il avait pris
ses autres travaux. Il accompagnait son père dans
tous les marchés; à la maison, il était vigilant et
ne se refusait à aucune besogne.

Il ne faisait plus de promenades matinales sur
Méusine que l'on avait vendue à Paris, ni sur au-
cun autre cheval des écuries paternelles; mais il
savait s'arranger pour rencontrer Blanche presqu-

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LA FILLE DU MENDIANT

Par Emile BOSQUET

Après le dîner, Robert offrit son bras à Marie
Gouellein pour aller dans les pâturages voir les
bœufs, ce qui est la grande récréation des her-
bagers. On examine les belles bêtes; on les pèse au
vingt; on critique leurs formes, et la manière dont
elles sont coiffées, et plus et moins que s'il s'agis-
sait d'une jolie femme ou d'un modèle de sculp-
ture. Après les bœufs, si le pâturage est planté, ce
sont les pommiers et les pommes qui attirent les
regards des connaisseurs. Robert appréciait tou-
tes ces dissertations; mais, comme elles avaient
été éditées plusieurs fois en sa présence, il ne ten-
ait pas absolument à les entendre de nouveau.

— Si nous allions plutôt visiter le jardin, et le
serre, dit-il, voulez-vous?
— Il ne reprochera pas d'opposition. Ils allaient
en tête-à-tête parcourir le jardin; puis la serre qui
était de très petite dimension, mais renfermait
quelques raretés. Marie Gouellein examina en con-

naissance les fleurs et même les fruits; mais la
serre lui offrait des espèces inconnues qu'elle ad-
mira d'autant.

— Comment s'appelle cette jolie plante? dit-
elle en désignant les violettes des Alpes. Avez-
vous la générosité de m'en offrir un bouquet?

Cette demande mécontenta Robert. Pourquoi?

— Je deviens stupide, se dit-il.

Malgré cette protestation de son bon sens, il ré-
pondit à Marie d'un ton presque cérémonieux:

— Choisissez, Mademoiselle, les fleurs qui vous
contendront.

La jeune fille fit une petite moue. Puis tout à
coup Robert reprit, comme s'il se fût avisé d'une
réparation:

— Je vais dire à Jean de vous faire un bouquet,
il est passé maître en cet art. Avant de venir ici, il
était en service chez un grand propriétaire de
Cantépis qui lui avait donné des leçons dans cette
parlie et qui lui fournissait de fréquentes occasions
d'exercer son talent.

— Va pour Jean, répondit la jeune Normande
d'un ton délibéré qui n'était pas précisément l'ac-
cent d'une grande satisfaction.

Lorsque la visite aux bœufs fut achevée, les
hommes retinrent prendre le coup de l'éclair. En
général, M. et Mme Gouellein voulaient rentrer
chez eux avant le coucher du soleil; Robert, qui
sentait sur ses épaules un manteau d'ennui dont

l'enveloppement la lenteur des heures oisives, ne se
confondit pas en politesse auprès des hôtes de son
père pour les retenir, ni même auprès de Marie.
Cette indifférence exaspéra la jeune fille qui était
persuadée qu'elle méritait mieux que cette froi-
deur.

Quelques instants avant que les préparatifs du
départ fussent achevés, Jean s'approcha triom-
phamment; si son maître avait besoin d'un argument
irrésistible pour enlever le cœur de la jeune de-
moiselle, étrangement c'est celui qu'il fallait fournir.
En effet, il présentait à Mme Marie un bouquet
formé des plus belles fleurs de la serre et du jar-
din, s'élevant en houppe avec une régularité irré-
prochable au-dessus d'une large colerette en pa-
pier blanc découpé en dentelle à l'emporte-pièce. Au
centre de la colerette était un cornet dans le-
quel étaient plantées les tiges du bouquet.

— C'est superbe, dit Marie Gouellein, sans pa-
raître pourtant autrement touchée. Elle atteignit
sa bourse, donna à Jean une pièce de monnaie
suffisante pour payer le bouquet, suivant les évé-
nements toujours assez modestes des habitants de
la campagne qui se persuadent difficilement que
les superflus ont plus de valeur que les utilités.
Puis elle passa devant le jeune homme pour monter
en voiture en lui lançant un petit « Adieu,
monsieur Robert! » assez sec et impertinent.

« Ce n'est pas mal pour une demoiselle de vil-

Si cet individu n'a pas participé aux explosions de la nuit de mardi, il en connaît certainement les auteurs.

La seconde arrestation de la soirée est celle du citoyen Espagnac, membre de la chambre syndicale des garçons de l'alimentation.

NOUVELLES MILITAIRES

L'escadre d'évolutions, composée de six cuirassés, un aviso et un contre-torpilleur, sous le commandement en chef du vice-amiral Dupetit-Thouars, a quitté Toulon avant-hier. Cette escadre fera sur le littoral des manœuvres de division contre division. Un groupe de quatre torpilleurs, qui sera renouvelé dans les délais fixés, participera à ces exercices. Cette force navale rentrera à Toulon vers le 15 décembre.

Le premier sorti cette année de l'École de Guerre est un simple lieutenant, M. Mirepoix, du 12^e de ligne.

Le général Lebelin de Dionne a proposé tout spécialement à M. de Freycinet de récompenser ce brillant officier en lui décernant l'épaulette de capitaine.

On écrit de Rome au *Berliner Tageblatt* que le gouvernement italien a décidé d'introduire un changement dans la coiffure de ses troupes d'infanterie. On adoptera dorénavant le casque à pointe d'après le modèle allemand.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

Conseil Municipal de Saumur

Séance du 7 novembre 1888.

Mercredi soir, le Conseil municipal de Saumur s'est réuni pour la session de novembre, sous la présidence de M. Combiat. Étaient présents : les deux adjoints, MM. Liénard et Poitevin, et MM. Galbrun, Coutard, Doussain, Lamy, Hubert, Girardier, Langlois, Terrien, Grosbois, Vinsonneau, Cholet, Pjéron, Rivain et Bôurgui-gnon.

M. Langlois est nommé secrétaire du Conseil pour cette session, et donne lecture du procès-verbal de la séance du 21 septembre précédent.

M. Terrien signale que ce procès-verbal rend mal sa pensée en ce qui concerne les réflexions qu'il a faites à l'occasion de la reconstruction de l'école mutuelle. Il n'a pas dit que la Ville devait dépenser 800,000 francs comme pour le collège de filles, mais faire le nécessaire et quelque chose digne de la classe ouvrière.

La maire donne acte à M. Terrien de cette juste observation, et dit que le procès-verbal en tiendra compte.

Sous cette réserve, le procès-verbal est adopté.

aussi fréquemment que l'année précédente, tantôt le soir et tantôt le matin.

A toutes ces rencontres ils se saluaient avec une grande politesse et s'en allaient ensuite, plus ou moins heureux, chacun de leur côté. Blanche ignorait peut-être ce qui se passait dans son propre cœur, mais Robert en face de lui-même ne rougissait plus d'aimer la fille du mendiant.

Un jour, ils se rencontrèrent dans un chemin qui traversait un petit bois, à la distance d'au moins un kilomètre de la grande route.

Nous disons un jour, il serait plus exact de dire un soir, car les derniers rayons du soleil couchant s'éteignaient ; mais il y avait un clair crépuscule et le croissant de la lune, brillant et limpide comme un bijou d'or qu'on vient de tirer de son écrin, se dessinait dans toute sa pureté sur un azur sans nuage. L'atmosphère était si calme que pas une feuille ne remuait aux arbres. Dans sa beauté immobile, la nature paraissait avoir été frappée d'enchantement.

Robert s'arrêta devant Blanche et la força de s'arrêter aussi :

— Mademoiselle, je voudrais vous parler ; m'accordez-vous un moment d'entretien ?

— Non monsieur, à moins que ce ne soit de la part de M^{lle} Dion que vous ayez quelque chose à me dire.

— Je vous tromperais si je mêlais ma mère à

ACQUISITION MAISON CHASSE

Le maire rappelle que jusqu'ici l'administration n'avait pu traiter avec M. Chassé pour l'acquisition de son immeuble situé au bas de la butte des Moulins, mais qu'aujourd'hui l'accord est fait moyennant 10,000 fr. La commission des bâtiments accepte ce chiffre et l'administration ne le trouve nullement exagéré. Il est vraisemblable qu'en raison du prix d'achat de M. Chassé et des dépenses qu'il a faites chez lui, un jury d'expropriation lui accorderait cette même somme. En outre, il faudrait de longs délais.

Le Conseil donne pouvoir à M. le Maire de passer acte.

RUE DU PETIT PRÉ

Le maire vient demander au Conseil d'autoriser l'administration à solliciter un décret d'expropriation pour cause d'utilité publique pour l'achèvement de cette rue, bien que depuis vingt-quatre heures deux incidents aient singulièrement modifié les situations.

La Ville a traité avec les deux principaux intéressés : M. Potria et M. Beurois.

L'entente n'avait pas pu se faire, les prétentions de ces deux propriétaires étant exagérées.

M. Potria a proposé le choix de deux experts, ce qui a été accepté.

La Ville a désigné M. Hermé.

M. Potria a appelé M. Roffay, architecte.

Les deux experts ont fixé l'indemnité due par la Ville à 5,200 fr. C'est 200 fr. de plus que l'administration n'avait offert, mais cet écart est insignifiant, et l'entente est préférable.

Le Conseil adhère.

Cet arrangement conclu, M. Beurois a fait la même proposition, et les mêmes experts ont été choisis.

Ceux-ci ont arrêté le chiffre d'indemnité dû à M. Beurois à 650 fr.

Le maire prie le Conseil de sanctionner cet arrangement très acceptable.

Le Conseil adopte.

Il n'y a plus, pour achever cette rue, que quelques parcelles sans importance pour lesquelles le décret déclaratif d'utilité publique peut être nécessaire.

L'administration est autorisée à le provoquer.

AVENUE DES RÉCOLLETS

M. le Maire invite M. Terrien, rapporteur de la commission chargée d'étudier ce projet, à lire son rapport.

M. Terrien envisage la voie d'accès à l'école mutuelle et à l'entrée principale du collège de filles, laquelle a toujours été l'objet d'un problème qui n'est pas encore résolu.

Deux projets ont été étudiés : l'un partant de la rue des Moulins, gravissant avec une pente de huit centimètres entre le collège de filles et celui des garçons et débouchant place des Récollets, vis-à-vis de la rue de l'Hermitage ; le second suivant la rue du Collège de garçons et tournant à gauche pour utiliser la ruelle des Récollets.

Ce dernier, dit le rapporteur, a semblé irréalisable. Il ne donnera jamais qu'une voie étroite, sans cachet, ne desservant pas

cela : c'est de nous et de votre père que je veux vous parler.

— Vous ne pouvez rien avoir à me dire qui ne soit complètement inutile, et pour ce qui regarde mon père, c'est à lui et non à moi que vous devez vous adresser.

— Vous êtes bien sévère... aujourd'hui, mademoiselle, pour une jeune fille qui ramasse dans les boisons la fleur qu'un jeune homme y a jetée.

— Oh! monsieur, que c'est mal! que c'est mal! répétait la pauvre Blanche éperdue et tremblante et couvrant ses yeux de sa main pour dissimuler deux grosses larmes qui coulaient sur ses joues.

— Blanche, écoutez-moi, je vous en prie, reprit Robert de ce ton doux et profond qui s'insinue dans le cœur comme un caressant.

— Non, dit-elle, en rassemblant toutes ses forces pour répondre avec fermeté. Non! je ne le dois pas et je ne le veux pas!

— Et moi, je le veux, répliqua Robert avec une douceur impérieuse qui n'admettait pas de résistance.

(A suivre.)

le collège de filles ; il est plein d'air, en raison des caves sur lesquelles la voie sera établie.

Le premier, par la butte des Moulins, aura une pente de huit centimètres par mètre, mais il donnera accès au collège de filles, ne nécessitera aucune expropriation et n'aura pas de caves en sous-sol.

M. Cholet, sur la provocation de M. Combiat, prend la parole. L'honorable conseiller trouve étonnant que le rapport précédent ne fasse pas mention de ses observations.

M. Terrien regrette qu'après la séance, la commission n'ait pas été réunie pour entendre la lecture de son travail. Il n'a pu se rappeler les diverses réflexions qui ont été faites, au cours des débats ; en tous cas, sur une simple observation, il n'eût pas négligé de consigner les considérations de M. Cholet.

M. Cholet. — Le projet entre les deux collèges est dangereux, en raison des caves qui se trouvent en dessous.

M. Terrien. — Il n'y en a pas.

M. Cholet. — Je m'oppose, qu'il en existe.

Le maire. — Mettez-vous d'accord, Messieurs, mettez-vous d'accord!

M. Cholet. — Par la ruelle des Récollets, il n'y a pas ce risque à courir ; les caves ne sont pas dangereuses. Et puis, le projet cher à M. Terrien détruit une partie du jardin du collège de garçons et sera exposé à des éboulements permanents qui nécessiteront de continuel remblais. Enfin, la pente est de 15 à 16 centimètres.

M. Terrien. — Mon collègue fait erreur. Les éboulements qu'il signale ne sont pas à redouter. Il n'en est pas de même par la ruelle des Récollets qui est au-dessus des caves Plessis.

Le rapporteur aurait pu ajouter que, depuis la Porte-du-Bourg, le danger est le même. On se souvient, en effet, que, sous le poids d'un chariot, un effondrement s'est produit, il y a plusieurs années, non loin de la porte principale du collège de garçons.

M. Terrien revient à la faute qui a été commise pour la construction du collège de filles, pour lequel on n'a oublié qu'une chose, une voie d'accès, et l'honorable conseiller dit que le projet qu'il défend sera un palliatif à cette faute.

Le maire, qui semble en avoir assez de l'éloquence de M. Cholet, demanda à celui-ci s'il n'a rien à ajouter.

— Comment reprend avec calme M. Cholet, je n'ai pas dit la mobilité de ce que j'ai à dire.

Tête du maire et des conseillers!

M. Cholet, à son tour, constate avec regret que pour le collège de garçons on a fait une grosse bêtise que d'aveux d'ingépuisable. Celui-ci est également mal planté ; il est trop élevé de 80 centimètres. On fera un perron devant l'entrée de cet établissement et on abaissera la bosse au face de la porte.

C'est une assez bonne idée pour affaiblir le ciel de la cave. La rue sera sur la dalle sans consistance et la première charrette qui passera fera son trou et sera suspendue au-dessus des caves de la rue des Basses-Portières.

Dans mon projet, continue M. Cholet, on ouvrira une porte sur la grande cour du collège pour le service des véhicules.

M. Terrien. — On n'arrivera pas ainsi aux diverses parties du service qui demandent de lourds charriots. Si l'on passe par la ruelle des Récollets, dans un avenir peu éloigné on sera forcé de donner un accès au collège de filles. Je le répète pour dégager ma responsabilité et dans l'intérêt de nos concitoyens.

M. Coutard trop souvent en présence de ces divergences d'opinion et d'informations contradictoires, il y a lieu de soumettre la question à une nouvelle étude.

Le maire s'insurge contre cette idée. « Quoi, dit-il, on étudie cette question depuis quatre ans et ce ne serait pas assez! Des ingénieurs, des architectes, des hommes compétents m'ont affirmé que le tracé soutenu par M. Terrien était irréalisable. »

M. Terrien. — M. le Maire, permettez-moi une observation. Des ingénieurs, des architectes, des hommes très compétents m'ont affirmé que le projet que je présente est très pratique, très possible, et le seul qui doive être exécuté.

Le maire. — La commission qui a étudié cette question s'est ainsi partagée : trois membres ont voté contre le tracé par la butte des Moulins, deux se sont abstenus, M. Terrien est resté seul.

M. Coutard. — M. le Maire avait présenté jadis un troisième tracé par l'église de Nantilly. Pourquoi ne pas y revenir, puisque la voie par la ruelle des Récollets ne satisfait personne, que le projet Terrien en dit quelques-uns, irréalisable?

Le maire. — Mon projet s'élevait trop haut.

Le projet par la ruelle des Récollets atteint 37,000 fr., celui par la butte des Moulins 34,000 ; on ne doit pas beaucoup s'arrêter à ces chiffres, nous savons par expérience ce que valent ces données.

La dernière réplique de M. Terrien a déterminé M. le Maire à mettre la question du tracé aux voix.

La majorité a été favorable à celui de M. Cholet par la ruelle des Récollets.

RÉPARTITEURS POUR 1889

Sur la proposition du maire, les répartiteurs actuels, ainsi que les répartiteurs complémentaires, sont maintenus en fonction pour l'année prochaine.

REVISION DE LA LISTE ÉLECTORALE

MM. Goulard, Luari et Rivain sont désignés par leurs collègues pour la révision des listes électorales.

COMMISSION SCOLAIRE

M. Bodin, président du tribunal civil, et Percevaux, juge de paix, ont été nommés membres de cette commission. Cette mission est incompatible avec leur fonction et il faut pourvoir à leur remplacement.

Le Conseil choisit, au vote secret, MM. Mathieu, ancien employé de la Mairie, et Abellard, receveur particulier.

ADJUDICATION DE PAVAGES

Bar suite d'une imposition d'office de 7,000 fr. par le gouvernement, en faveur de l'instruction gratuite et laïque, un virage a été praliqué, cette somme a été destinée aux travaux de pavage prévus pour les années 1886-87-88. Il faudra deux ans pour terminer ce qui avait été arrêté, et il est juste d'en faire profiter l'adjudicataire actuel, qui a soumissionné en raison des travaux en perspective et qui a payé des droits d'enregistrement en conséquence. Aussi, M. le Maire demande-t-il à être autorisé à proroger de deux ans les effets de l'adjudication.

Le Conseil adhère sans difficulté.

M. Hubert demande que le service des eaux de théâtre soit amélioré. En comparaison de ce qui existe dans les théâtres des autres villes, l'aménagement au-dessus de la salle est tout à fait insuffisant. Une expérience faite dimanche en présence de la compagnie de pompiers, a démontré parfaitement confirmées ses prévisions.

Il faudrait, de chaque côté de la scène dans les frises et à portée de la main de service deux grands réservoirs qui pourraient lancer une gerbe d'eau entre la scène et le public.

Le maire prie M. Hubert de s'entendre avec l'architecte et de lui soumettre ses idées ; celui-ci fera un rapport.

M. Hubert demande également le remplacement de vêtements hors service pour la compagnie des pompiers. Le maire le prie de venir le trouver à son cabinet, pour cette question purement administrative.

SERVICE DES EAUX

M. Langlois demande au maire de réunir la commission des eaux.

Le maire informe le Conseil que le directeur de la maison Forlin Herrmann et C^o s'est présenté à son hôtel, à Paris, mais qu'il était absent.

« Il avait sans doute une communication à me faire », ajoute-t-il.

NOM DE LA RUE DES RÉCOLLETS

M. Terrien n'a pas à revenir sur le vote émis, mais il propose de donner à cette avenue qui conduit au Jardin des Plantes le nom de M. Courtiller.

M. Courtiller était un savant modeste qui a beaucoup fait pour la ville, et pour elle c'est une dette de reconnaissance de consacrer sa mémoire.

Cette généreuse pensée est accueillie avec enthousiasme, et M. Combiat félicite M. Terrien de cette bonne inspiration.

LIQUIDATION D'ISOLEMENT. — ÉPIDÉMIES

M. Piéron se fait l'interprète de la commission des Hospices et expose que cet établissement, qui a été épargné par l'épidémie de variole qui a éclaté à Saumur, des démar-

ont été faites près de l'autorité militaire pour affecter à ce service certaines dépendances du Château. Le ministre a consenti à la condition de rendre le Château à première réquisition.

Cet engagement pouvait être dangereux; du reste, avec les pourparlers, nous voici à la fin de la crise. Mais il faut envisager cette éventualité.

La commission de l'Hospice considère cette question comme essentiellement municipale, se rattachant à l'hygiène publique et non au service d'indigence ou de bienfaisance. En outre, le budget hospitalier, qui se maintient avec peine en équilibre, ne permettrait pas de faire face à cette création. Cependant la dépense ne serait pas considérable: dix à onze ares de terrain, la porte de Saumur, sur les Moulins par exemple, soit 500 fr. d'acquisition et des baraquements pour 4,500 fr. Total: 2,000 fr.

Le maire. — On doit admettre la dépense en principe. Il y a de la sécurité publique. Mais cela incombe-t-il à la Ville ou à l'Hôpital?

That is the question, diraient les Anglais. Un hôpital, qui n'a pas cette ressource, est-il complet? Non, évidemment.

M. Piéron. — L'hôpital ne peut faire cette dépense.

Le maire. — Auriez-vous un terrain à présenter?

M. Piéron. — Oui, rue des Moulins.

Le maire. — L'administration va s'occuper de cette question urgente.

M. Terrien. — L'épidémie de variole est partie de Nantilly. A quoi l'attribuer?

Le maire. — Les médecins en connaissent l'origine; elle est chez nous à l'état latent depuis l'année dernière, amenée par un étranger, et depuis lors il y a toujours eu quelques cas isolés.

M. Terrien. — Le travail de l'égoût de la rue des Boires est incomplet et la stagnation des eaux peut y avoir contribué.

Le maire. — Le crédit pour ce travail n'est pas suffisant. Les égouts de ce quartier seront curés.

M. Langlois attribue l'infection du quartier de Nantilly au contact des eaux de puits, avec les latrines. Il demande que le service d'eau de Loire soit plus général dans ce quartier et dans toute la ville.

M. le Maire allait lever la séance, M. Langlois demande à l'administration qu'elle mette au service de la presse un bureau plus commode que ce qui existe.

Pour notre part, et nos confrères seront de notre avis, nous ne pouvons qu'adresser nos remerciements à M. Langlois pour cette motion et à l'administration qui l'a accueillie avec empressement.

Conférence de M. Calla

Nous rappelons à nos lecteurs que c'est dimanche prochain 11 novembre qu'aura lieu au Cirque-Théâtre d'Angers, à midi 1/2, la conférence de M. Calla, ancien député de Paris.

Tous les conseillers municipaux conseillers du département et la plupart des électeurs qui sont en communauté d'idées avec nous, recevront des lettres d'invitation. La réunion étant privée, on ne sera pas admis sans invitation personnelle.

Ceux de nos amis qui désireraient assister à la conférence peuvent s'adresser à l'honorable M. de Beauvois, rue Jean-Bodin, 39, à Angers, qui leur donnera satisfaction. Le soir à 8 heures, beaquet, salle Chauveau, rue Saint-Léonard, 20.

PRÉSENTATION DE SERMENT

Ont prêté serment avant-hier, à l'audience de la Cour d'Angers:

M. Dabed, nommé président du tribunal de Cholet;

M. Colin, nommé vice-président du tribunal d'Angers;

M. Come, nommé substitut à Saumur (ou à Baugé);

M. Despelon, nommé procureur de la République à Segré;

M. Gaschet, nommé juge d'instruction à Château-Gontier.

LES OBLIGATIONS DU TRÉSOR

L'Officiel publie un arrêté de M. le ministre des finances fixant aux 16 mai et 16 novembre de chaque année le tirage au sort des obligations du Trésor à long terme.

Assises de Maine-et-Loire

Voici le rôle des assises du 4^e trimestre 1888, qui s'ouvriront à Angers, lundi prochain 12 novembre:

Lundi 12 novembre
Louis Chevrier, Julien Leray, Jean Flégnon, Ledermann, vols qualifiés. — Défenseurs: M^{rs} Mousset, Griffaton, Courtois, Raffier-Dufour, attentat à la pudeur. — Défenseur: M^r Guy.

Mardi 13 novembre
Edgard Bois, vol qualifié. — Défenseur: M^r Mâtlier.
Gasnier, attentat à la pudeur. — Alfred Menoreau, attentat à la pudeur. — Défenseur: M^r De Villiers.

Mercredi 14 novembre
Louis Toquet, Pierre Ernel, vols qualifiés. — Défenseurs: M^{rs} Mousset, Cesson.
Prosper Marjot, attentat à la pudeur. — Défenseur: M^r Laguetie.

Judi 15 novembre
Joseph Lecommand, vols qualifiés. — Défenseur: M^r Emile Rousseau.
Auguste Lemoine, incendie volontaire. — Défenseur: M^r Morry.

YARNNES-SOUS-MONTSOREAU. — La semaine dernière, le sieur Mayeux, ouvrier vannier, était allé faire du tapage dans l'atelier de vannerie de M. Verdun. Ayant été invité par M. Verdun à sortir, cet homme donna des coups de poing aux personnes qui l'entouraient, et quand il eut été mis dehors par les ouvriers, il déclara qu'un jour ou l'autre il couvrirait en joue M. Verdun.
Cet énergumène apprendra en police correctionnelle que la boisson est mauvaise conseillère.

UNE VICTIME DU COUP D'ÉTAT

Le tribunal correctionnel de Mortagne vient, dit le Journal d'Alençon, de condamner à 48 jours de prison et 10 fr. d'amende un nommé Troianowski, violoniste ambulabst, pour vol et filouterie d'aliments.

Cet estimable personnage, originaire de Mamey, en est à sa onzième condamnation pour escroquerie, et ce qu'il y a d'intéressant dans l'affaire, c'est que cet honorable citoyen est un des types auxquels les braves contribuables paient huit millions de pensions à titre de victimes, ou prétendues victimes, du Deux-Décembre. Troianowski n'est victime de rien du tout, mais il est fils d'une victime du coup d'Etat et touche à ce titre une pension de 365 fr. par an.

Voilà au profit de quelles fripouilles les Chambres républicaines ont gaspillé des millions sous prétexte d'indemniser les soldats victimes du 2 Décembre, et avec quel discernement ces pensions ont été distribuées, alors que nous voyons journellement de malheureux soldats qui ont versé leur sang pour la France, autour des colonies et du Tonkin, errer par les rues et sur les routes, sans travail et sans pain.

LAVAL. — M^r Bougaud, évêque de Laval, vient de mourir.

Le siège épiscopal de Laval ne porte pas chance à ses occupants: il y a à peine un an, M^r Marechal mourut six semaines après son installation.

Son successeur le suit de près dans la tombe.

M^r Louis-Victor-Emile Bougaud, né à Dijon le 26 février 1824, nommé à l'évêché de Laval le 8 novembre 1887, sacré à Orléans le 2 février 1888, avait fait son entrée solennelle dans sa ville épiscopale le 4 mars de la même année.

Trois évêques de Laval, de l'Union de l'Ouest, ont tiré ainsi successivement, quelques mois après la prise de possession de leur siège.

UNE SAISIE MANQUÉE

Lundi soir, à Pontchâteau (Loire-Inférieure), un individu chez lequel un huissier allait pratiquer une saisie, a refusé de le recevoir.

Ce dernier est allé chercher les gendarmes, mais ils furent repoussés à coups de fusil.

Un gendarme a été dangereusement blessé.

M. le procureur de la République, accompagné de son greffier et du capitaine de gendarmerie, s'est rendu sur les lieux.

LA CONDAMNATION DU PARI MUTUEL

La Cour de Paris a rendu mardi un arrêt intéressant à signaler aux amateurs de courses.

Le tribunal correctionnel de la Seine avait, on s'en souvient, déclaré, il y a quelque temps, que le pari mutuel était permis, tout en ayant implicitement autorisé en la soumettant à un impôt de 2 0/0 en faveur de l'assistance publique.

La chambre des appels correctionnels de la Cour a décidé, mardi, au contraire (nous ne donnons son arrêt qu'en substance), que, si le pari mutuel ne constitue pas un jeu de hasard entre propriétaires de chevaux ou gens de sport, capables d'apprécier la valeur d'un cheval et d'un jockey, il n'en serait pas de même à l'égard des personnes qui ne fréquentent pas habituellement l'établissement du pesage, et pour lesquelles la chance prédomine sur les combinaisons de l'intelligence.

Le parieur, qui avait été poursuivi pour tenue de paris mutuels, et acquitté par le tribunal, a donc été, sur appel du ministère public, condamné mardi à 200 fr. d'amende.

LES ENFANTS QUI FUMENT

La Société contre l'abus du tabac vient de prendre l'initiative de démarches tendant à obtenir une loi pour empêcher les enfants de fumer. Elle s'appuie sur une série d'observations qui viennent d'être faites. En effet, sur 38 jeunes fumeurs âgés de 9 à 15 ans, qui ont fait l'objet de cette étude, on a reconnu que 27 ressemblaient des malades et que 12, sérieusement atteints, avaient contracté le germe de graves maladies.

Francis VÉLCKER

Peintre-Photographe de M. les Officiers de Cavalerie, SAUMUR

A l'honneur de présenter sa nombreuse clientèle qu'à propos des étrennes il pourra faire un moyen d'un procédé nouveau, à toute personne qui le désirera.

UN PORTRAIT

MESURANT 40 SUR 50 CENT. TOUT ENCADRÉ Au prix de 30 francs

Certes visite depuis 10 fr. le douzaine, miniatures, peintures à l'huile sur toile de toutes dimensions.

Reproduction de gravures et anciennes photographies.

Portraits au charbon végétal.

Fonds aristotypes. — Posé instantanée.

Ressemblance garantie.

ÉPICERIE CENTRALE

20 et 30, rue Saint-Jean

CHOU-CROUTE

De la maison K&U;G; de STRASBOURG

40 cent. le kilogr.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 8 novembre.

Les tendances à la hausse s'affirment avec une certaine intensité: 3 0/0, 82 82; 4 1/2 0/0, 102.70.

Le Crédit Foncier passe de 1,566 à 1,570. Grande animation sur le marché des obligations locales et communales à lots.

L. Société Générale est demandée au comptant à 470.

La Banque de Paris s'élève à 895 pour finir à 892.59.

Le Panama fait un saut de 263. C'est samedi, 10 novembre, à 6 heures du soir, que la souscription aux obligations à lots restant à placer, sera close; qu'on se hâte donc d'envoyer au siège de la Société ou au Comité central les obligations le montant de la souscription.

Demain vendredi, la Banque Russe et Française ouvre ses guichets pour recevoir les demandes aux 49,700 obligations du Crédit Foncier de Santa-Fé. La garantie du gouvernement de la province s'ajoute à elle seule à en assurer le succès. Le titre émis à 432.50 rapporte 25.20 nets d'impôts; c'est du 6.25 0/0, en tenant compte de la prime de remboursement.

L'émission en cours de l'emprunt des chemins de fer Brésiliens de Bahia e Minas aura, assurément, le même succès que tous les emprunts brésiliens antérieurs. On a 4 1/2 0/0 Brésilien 1888 à 412.50 et à Londres à 97 0/0, titres qui correspondent à 533 fr. pour un revenu de 25 fr.; tandis que les obligations Bahia e Minas sont offertes à 467.50 les non libérées et à 460 les libérées pour le même revenu.

La loi interdit la publication des listes de tirages des obligations à lots étrangères. Les personnes qui désiraient faire faire la vérification de leurs

numéros peuvent s'adresser à la Banque de l'Ouest, place du Havre à Paris; par un simple échange de courrier, elles apprendront si leur titre est sorti. Nos chemins de fer sont fermes.

BOURSE DE PARIS

DU 8 NOVEMBRE 1888.

Rente 3 0/0.	82 60
Rente 4 0/0 (amortissable)	85 40
Rente 4 1/2 (nouveau)	104 85
Obligations du Trésor.	508 50

Théâtre de Saumur

Direction: JUSTIN NÈB

LUNDI 12 Novembre 1888

JOCKO

LE SINGE DU BRÉSIL

Drame en 2 actes.

LE TOUR DU CADRAN

Vaudeville en 4 actes.

Avec le concours du fameux SINEY, mime des théâtres de Paris, qui jouera le rôle de Jocko; et des deux frères LAURIER-ORIEL'S, clowns des théâtres-cirques de Paris, qui exécuteront leurs plus beaux numéros à l'acte du Chêne. S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie.

Grand Théâtre d'Angers

Samédi 10 novembre

Rigoletto, opéra en 4 actes.

Dimanche 11 novembre

La Traviata, opéra en 3 actes.

Lundi 12 novembre

Mignon, opéra-comique en 3 actes.

Cirque-Théâtre d'Angers

Dimanche 11 novembre

Jocko, le Singe du Brésil, drame en 2 actes.

Le Tour du Cadran, vaudeville en 4 actes.

EMPIRE DU BRÉSIL

ÉMISSION

de 33,000 Obligations 1^{re} Hypothèque

Chemins de Fer Brésiliens

BAHIA E MINAS

Capital actions: 12,000,000 (24,000,000 de fr.)

OBLIGATIONS de 500 fr. OR, rapportant 25 fr. par an,

12 fr. 50 par semestre, les 1^{er} avril et 1^{er} octobre

Amortissables en 24 années par tirages semestriels

Premier remboursement le 1^{er} avril 1889

Garantie hypothécaire sur 377 kilomètres

de ligne, dont 162 en pleine exploitation.

La Comp. Fives-Lille fournit le matériel fixe

et roulant, qui est compris dans la garantie hypothécaire.

GARANTIE DE LA PROVINCE DE MINAS GERAES

Lois des 17 octobre 1888 et 22 août 1889

Le Gouvernement de MINAS GERAES garantit, pendant

les 24 années que dure l'amortissement de l'emprunt, un

produit annuel de 2 0/0 sur un capital de 5,000,000

contos de reis (2 millions de francs).

Cette garantie, transférée par la Compagnie aux

33,000 obligations, constitue une ressource annuelle

supérieure à l'annuité qu'exigent l'intérêt et l'amortisse-

ment de l'emprunt en 24 ans.

Prix d'émission: 467 fr. 50, payables:

Fr. 50 » en souscrivant, ci... 50 »

50 » à la répartition, ci... 50 »

100 » du 1^{er} au 5 janvier 1889, ci... 100 »

150 » du 1^{er} avril 1889 sous déduction de

3 fr. pour les intérêts courus à

cette date, ci... 147 »

117 50 de la date du 1^{er} avril 1889, ci... 117 50

Fr. 467 50 Net à verser... 467 50

Par obligation, jouissance du 1^{er} avril 1889

Les souscripteurs qui libéreront leurs titres EN SOUSCRIVANT

n'ont à verser que 460 francs!

Souscription ouverte le jeudi 15 novembre 1888

A PARIS, à la Banque Parisienne;

A BRUXELLES, chez M. M. Dellove et Co;

A ANVERS, à la Banque C. J. M. de Wolf;

Et chez tous les correspondants des départe-

ments et de l'étranger.

L'admission aux cotes officielles sera demandée.

Réserve est faite pour la répartition

PAUL GODRT, propriétaire-gérant.

Étude de M^e PAUL PROUX, commis-saire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE DE MEUBLES

AUX enchères publiques,
Par suite de décès.

Le MERCREDI 14 novembre 1888,
à 1 heure du soir, à Saumur, rue de
Bordeaux, n° 14, dans une maison au-
trefois habitée par M. REDOUTIER.

Il sera vendu :

Bois de lits, commodes, secrétaire,
bureau, tables, lit en fer, fauteuils,
chaises, glaces, pendules, matelas,
couettes, traversins, édredon, linge,
vêtements, outils, cuisinière en fonte,
batterie de cuisine, vaisselle et autres
objets.

Au comptant, plus 10 0/0.

Étude de M^e LE BARON, notaire à
Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

POUR CAUSE DE DÉPART

Le DIMANCHE 11 novembre 1888,
à 1 heure, à la propriété de la Maiso-
Neuve, canton de Panvigne, com-
mune de Villebernier.

On vendra :

Effets de literie, bois, bouteilles,
tonneaux, bascule et autres bons
objets.

Les prix seront payés comptant,
plus 10 0/0 applicables aux frais.

Étude de M^e DENIEAU, notaire
à Allonnes.

A VENDRE

à l'amiable,

1^{re}. La MÉTAIRIE DE L'ANERIE,
située commune d'Allonnes, consis-
tant en bâtiments d'habitation et d'ex-
ploitation, terres labourables, vignes,
prés et bois taillis, et contenant envi-
ron vingt huit hectares.

2^{de}. La MÉTAIRIE DE L'AUNAY, si-
tuée en la commune d'Allonnes et par-
telle commune de Neuillé, com-
prenant bâtiments d'habitation et
d'exploitation, terres, vignes, prés,
bois taillis et landes ; le tout d'une
contenance d'environ trente-deux hec-
tares.

3^{de}. La MÉTAIRIE ET MOULIN DU
PETIT-MOULIN DU BELLAY, commune
d'Allonnes, comprenant bâtiments de
l'usine, bâtiments d'habitation et d'ex-
ploitation, terres et prés, d'une contenance
de dix hectares environ.

Pour tous renseignements, s'adres-
ser audit M^e DENIEAU, notaire à Al-
lonnes.

TRES VASTE MAISON A LOUER

PRÉSENTMENT

7, Place Dupetit-Thouars, à
Saumur.

Convient pour un hôtel ou
maison de commerce de gros.

S'adresser à MM. NGREU et HATTET,
place du Roi-René.

A Vendre ou à Louer MAISON

Faisant l'angle du quai de Limoges
et de la rue du Grand-Noyer.

S'adresser à M. RUBON, buraliste
voisin.

A AFFERMER LA FERME

DE LA

TOUR DE MENIVE

Commune de Saint-Hilaire-Saint-
Florent.

S'adresser à M. de NEUVILLE.

A CÉDER DE SUITE

Boutique d'Épicerie Et de Mercerie

Bourg d'Allonnes.

S'adresser à M. VINCENNEAU, négoc-
iant à Saumur.

A VENDRE

Jolie JUMENT, grise
pommelée, taille 1 m 40, 8 ans, très
vite et sans jarc.

S'adresser à M. SENEZET, expert à
Doué-la-Fontaine.

A VENDRE

Plusieurs chiens courants.

BRIQUETS ET BASSETS

à l'essai.

S'adresser à M. ROUSSEAU, à Souzay.

ON ACHÈTERAIT un chien épa-
gneul, bien dressé.

TROIS FURETS DRESSÉS

A VENDRE

S'adresser au bureau du journal.

Petite JUMENT hon-
groise, très douce, taille 1 m. 46,
A VENDRE pour cause de départ.

S'adresser à M. RAINBOUT, maré-
chal, rue de la Félicité.

UN MÉNAGE, mari de bons certi-
ficats, demande une place,
le mari comme garde, régisseur, etc.
la femme pour cuisine, ménage et
basse-cour.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE

DES

OUVRIÈRES TRÈS CAPABLES

En ROBES et MANTEAUX

Et une APPRENTIE

Rue Dacler, 38, au deuxième.

M^{me} MARTIN donne des leçons
d'anglais et de
français, rue du Portail-Louis, 54.

ON DEMANDE un apprenti,
16, rue d'Orléans.

APPRENTI ÉPICIER

EST DEMANDÉ

à l'Épicerie Parisienne
33, rue d'Orléans, 33

CIDRES

Mayenne, Bretagne et Normandie

M^{me} ROUSSEAU prévient sa nom-
breuse clientèle qu'elle reçoit des
cidres et poirés de première qualité.
Livraison par barrique et petit fût à
domicile. Rue Nationale, 18.
Prix très avantageux.

CHAPELLERIE FRANÇAISE

ANCIENNE MAISON PÉROUZEAU

ROUSSEAU, Suc^e

Rue Saint-Jean, 50

GROS et DÉTAIL. — PRIX FIXE
GRAND ASSORTIMENT DE CHAPELIERIE
BOURREUSES.

Pour hommes, dames, fillettes et bébés

FANTAISIE HAUTE NOUVEAUTÉ

Des Maisons ALEXANDRE

PREMIER CHOIX, MAISON LAVILLE

Le tout à prix réduits

NOTA. — Tous les Chapeaux sont
passés au Conformateur.

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846, Place Bilange, Saumur

PILLET-BERSOULLÉ, SUCC^e

Accordeur-Egaliseur de la Maison PLEYEL. — Fournisseur de l'École de Cavalerie.

M. PILLET a l'honneur de vous informer qu'en sa qualité de représentant de la Maison
PLEYEL, il pourra vous offrir un grand choix de pianos neufs et d'occasion, de tous
facteurs, à des prix défiant toute concurrence.

Vous trouverez également des harmoniums et des instruments de toutes sortes, ainsi que
500 partitions à choisir pour les abonnés à la lecture musicale.

Grand choix de musique pour vente et location.

Accords, réparations, échanges et locations de pianos.

MAISON DE CONFIANCE

MARBRERIE F. GUIGNON

Fondée en 1838.

L. GUIGNON FILS

SUCCESSEUR

Saumur, place Dupetit-Thouars

Cheminiées riches et simples

Dessus de Meubles, Lavabos,
Enseignes

Exécution de tous travaux en
marbre, pierre et granit.

A. CHAUMIER ET C^{ie}

BANQUIERS

18, Rue Grange-Batelière, Paris

Négociations de toutes valeurs de
Bourse au comptant et à terme aux
mêmes conditions que les Agents de
échange de Paris. — Paiement de cou-
pons. — Echange de titres. — Circu-
laire financière envoyée sur demandes

Adresse télégraphique : CHAUMIER-
PARIS

Royal Windsor
LE CÉLÈBRE
RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX



Avez-vous des cheveux gris?
Avez-vous des pellicules?
Vos cheveux sont-ils faibles ou tombent-ils?

Employez le ROYAL WINDSOR. Ce pro-
duit par excellence rend aux cheveux gris
la couleur et la beauté naturelles de la
jeunesse. Il arrête la chute des cheveux
et fait disparaître les pellicules. Il est le
SEUL régénérateur des Cheveux médaillé.
Résultats Inespérés. — Tente toujours
ordonnance. — Exiger sur les boîtes les mots
ROYAL WINDSOR. — Se trouve chez Calmou-
Parfumeurs, en flacons et demi-flacons.

ENTREPOT : 22, rue de l'Échiquier, PARIS
Envoi franco sur demande du prospectus
contenant détails et attestations.

Se trouve, à Saumur, chez M. Bou-
CHET, 2, rue Saint-Jean.

Couronnes Funéraires en tous Genres

SPÉCIALITÉ DE BIJOUTERIE POUR DEUIL

ANCIENNE MAISON COCHET

COCHET-CHAILLOUX

SUCCESSEUR

M. 20, rue du Portail-Louis, — SAUMUR

Fleurs Artificielles et Plantes d'Appartement

Statuettes, Christs, Bénitiers, Scapulaires, Imagerie
Chapelets, Croix et Médailles, Yeux en émail, Maroquinerie, etc.

ASSORTIMENT DE PERLES EN TOUS GENRES

Articles spéciaux pour MM. les Ecclésiastiques.

ÉPICERIE PARISIENNE

M^{on} IMBERT et Fils

33, rue d'Orléans, au coin de la rue Dacler.

Bougie du Soleil, le paquet de 500 gr. . . . 70

— à trous 90

— de l'Étoile 1 20

Huile Colza épurée, le 1/2 kilog 35

Café grillé, première qualité, le 1/2 kilog 2 30

Sucre le choix, le kilog 1 05

VENTE ET LOCATION DE PIANOS

HENRI EICHE

Représentant de la maison GAVEAU

8, rue Saint-Jean, Saumur.

M. HENRI EICHE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle
trouvera dans ses Magasins les pianos des Facteurs les plus
en renom, au même prix qu'à Paris (transport compris).

Locations, échanges, accords, réparations, musique et
partitions aux conditions les plus avantageuses.

Saumur, imprimerie de PAUL GOBET.

CACAO PUR VAN HOUTEN

remplaçant avantageusement

TOUS LES CHOCOLATS

Se rend partout aux prix de fr. 5. — fr. 2.60. et fr. 1.40

Mélez-vous des boîtes vendues à des prix plus bas, dont ni l'origine authentique ni le poids peuvent être garantis.

Une fois essayé, le CACAO VAN HOUTEN sera pris toujours.

Se trouve dans toutes les bonnes épiceries, pharmacies et confiseries. A SAUMUR, chez MM.
P. ANDRIEU, 28 et 30, rue Saint-Jean ; E. D'HUY, 27, rue de la Touperie ; IMBERT et Fils,
33, rue d'Orléans, et 38, rue Dacler.

L'EAU DE SUEZ est le SEUL et UNIQUE Dantissime QUI SUPPRIME INSTANTANÉMENT les MAUX DE DENTS ET PAR CONSÉQUENT L'EXTRACTION ET LA LAURIFICATION

DÉPÔTS : Dans les principales Maisons de Pharmacie, Parfumerie, etc. — Brochure explicative envoyée gratis sur demande. — Adresse de M. SUEZ, 5, Rue Troncy (Paris-Montmartre), PARIS

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godel.
Hôtel-de-Ville de Saumur